

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
de TOUFFREVILLE SUR EU
du vendredi 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le vendredi dix juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu, légalement convoqué s'est réuni à l'école communale, sous la présidence de Monsieur Paul MERLIN, Maire.

Présents : Messieurs BOUGUENNEC Christian, CLEMENT Sébastien, DAGICOUR Jean-Jacques, LEBAS Fabien, MASSY Jérôme et MERLIN Paul, Mesdames MERLIN Christine, MULOT Catherine et TRIZAC Myrienne.

Absents : Monsieur DAGICOUR Denis et Madame DESHAYES Nathalie

Pouvoirs : Madame DESHAYES Nathalie a donné pouvoir à Mr BOUGUENNEC Christian.

Secrétaire de séance : Madame MULOT Catherine

Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 juin 2020

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de conseil du 12 juin 2020 qui est adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Cf Procès-Verbal ci-joint

Projet éolien sur la commune de TOUFFREVILLE SUR EU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a été contactée par plusieurs sociétés au sujet d'un éventuel projet sur la réalisation d'un parc éolien, sur le territoire. Ce dernier expose les différentes propositions des entreprises concernées, relatant les enjeux, les retombées économiques, l'impact environnemental et les lieux d'implantations envisagés. Le conseil municipal se prononce, à bulletin secret, sur cette proposition. Le projet éolien est adopté par 8 voix pour et 2 voix contre. Il est ensuite proposé de choisir l'entreprise retenue pour réaliser l'étude et l'élaboration de la demande d'autorisation environnementale, de ce projet. La société TOTAL QUADRAN est retenue par « 8 voix pour » et « 2 voix contre », le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise la société Total Quadran à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien, autorise la société Total Quadran à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet de parc éolien. Le Conseil Municipal est informé que la société Total Quadran contactera les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par une implantation éventuelle. Le conseil municipal mandate Mr le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Colis des anciens 2020

Mr le Maire propose au conseil municipal de modifier l'âge requis pour l'attribution des colis de fin d'année ainsi que la participation au repas des aînés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'offrir un colis et de payer le repas du 11 novembre aux personnes âgées de 70 ans et plus, inscrites sur la liste électorale, de la commune, à compter de cette année.

Délibération créant un contrat unique d'insertion CAE PEC (droit privé) pour 2020/2021

Le maire informe le conseil municipal que le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste d'accueil et d'entretien du camping (réservations, installations des campeurs, encaissement des séjours, nettoyage des sanitaires, du bureau, des emplacements...), divers travaux également d'entretien sur la commune (bâtiments, voiries, espaces verts) à compter du 20 juillet 2020 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

- PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- PRECISE que la durée du travail est fixée à 21 heures par semaine avec un mois d'essai.

- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Travaux d'aménagement de l'école communale

Travaux d'aménagement de l'école communale

Mr le Maire propose au conseil municipal un devis de l'entreprise LEVASSEUR Peinture pour nettoyage et vitrification du parquet de l'école communale. Cette rénovation fait suite au nettoyage intensif du sol avec produits agressifs, suite aux mesures sanitaires imposées par l'épidémie du « Coronavirus ». Le conseil municipal accepte, à l'unanimité le devis de 2 363,23€ TTC et mandate Mr le Maire pour une demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime, les travaux vont se dérouler pendant la période des vacances scolaires estivales.

Décision modificative du budget de la commune 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2020

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2184	96	Mobilier	2 500,00
21	21312	96	Bâtiments scolaires	2 500,00
023	023		Virement à la section d'investissement	5 000,00
022	022		Dépenses imprévues	-5 000,00
			Total	5 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	5 000,00
			Total	5 000,00

Modification du contrat de location à l'année d'un emplacement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le contrat de location à l'année des emplacements disponibles, au camping municipal « Les Acacias » afin d'autoriser et de réglementer la sous-location. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le contrat comme suit. (Ci-joint)

Point sur les travaux et les dossiers en cours

Mr le Maire informe le conseil municipal sur les points suivants :

- Les travaux de maçonnerie et de menuiserie ont été réalisées au camping pour l'accessibilité, le gravillonnage des voies a été effectué et l'installation des trois tables de pique-nique reste à faire.*
- La réfection de la voirie de LITTEVILLE a été réalisée par le Département, le marquage au sol reste à réaliser.*
- L'EPTB Yères (bassins versant) a installé un nichoir à chouette sur un poirier dans le terrain communal situé face à la mairie.*
- Mr le Maire informe qu'une réunion des six maires des SIVOS de la Vallée de l'Yères et de la Basse Vallée de l'Yères s'est tenue le 09 juillet 2020, en mairie de CUVERVILLE SUR YERES, afin d'étudier les différentes possibilités liées à la problématique de la cantine scolaire. Une autre réunion est envisagée pendant la période des vacances scolaires estivales.*

Projets futurs

Mr le Maire propose de faire un tour de table afin que chaque membre du conseil donne son avis sur les priorités, des projets futurs :

- Projet n° 1 : Concrétisation définitive du rond-point escamotable « Rues de la Vallée-Sang-Roy- Maladrerie et réfection de la voirie rue du Thil.*
- Projet n°2 : Devenir de la ferme communale*
- Projet n°3 : Délocalisation du bloc sanitaire au centre du camping afin d'optimiser sa praticité et de permettre un réaménagement de la salle des fêtes.*
- Projet n°4 : Sécurisation des intersections « Rues du Thil et Maladrerie » et le chemin d'accès « Rues de la vallée - Maladrerie »*
- Projet n°5 : Possibilités d'envisager la mise en place de jeux pour enfants au camping*

Questions diverses

Mr le Maire informe l'assemblée, qu'aux vues des circonstances sanitaires et des directives préfectorales, la cérémonie du 14 juillet se déroulera par un dépôt de gerbe au monument aux morts, avec une participation limitée aux membres du conseil et des responsables d'associations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dits